

Plan Lumière - Programme 2000 - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 25 mai 1998, le Conseil Municipal décidait, dans le cadre du Plan Lumière, de mettre en valeur les quais du Doubs entre le pont Canot et le pont Denfert-Rochereau.

Les tranches de travaux 1998 et 1999 ont permis de mettre en valeur le quai et le rempart Vauban, les arbres du Petit Chamars et les trois ponts (Denfert-Rochereau - Battant et Canot).

La tranche 2000 sera consacrée à l'éclairage des remparts des quais Veil Picard et de Strasbourg, ainsi qu'à la mise en valeur nocturne des arbres de ces deux quais.

Le coût des travaux est évalué à 2 000 000 F dont le financement est assuré :

- par l'inscription de 1 200 000 F au BP 2000, chapitre 90.814.2315.95002.30900

- par la participation de 800 000 F d'EDF dans le cadre de la charte de partenariat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s), permettant la réalisation complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

- de solliciter la participation d'EDF, soit 800 000 F, à inscrire en recettes par décision modificative sur l'exercice courant, au chapitre 90.814.1326.95002/30900 et en dépenses au chapitre 90.814.2315.95002/30900.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.